



**Vue d'ensemble de la coopération entre l'Agence  
des droits fondamentaux de l'Union européenne  
et le Conseil de l'Europe**  
*(1<sup>er</sup> janvier 2021 – 31 décembre 2021)*

## Table des matières

<b>Partie I : Que souhaitons-nous accomplir et dans quels domaines ?</b>	<b>1</b>
1.1. Introduction	1
1.2. Principaux objectifs	1
1.3. Méthodes et analyse de la coopération	2
1.3.1. Mécanismes permanents de coopération	2
1.3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel	2
<b>Partie II : Coopération interinstitutionnelle et réglementaire en 2021</b>	<b>5</b>
2.1. Coopération institutionnelle et réglementaire	5
2.2. Coopération entre la FRA et le CdE sur les manuels	6
2.3. Coopération entre la FRA et le CdE portant sur le système d'information européen sur les droits fondamentaux	7
2.4. Forum des droits fondamentaux 2021	8
<b>Partie III : Coopération opérationnelle en 2021</b>	<b>9</b>
3.1. Faits marquants – Coopération dans les cinq domaines thématiques du programme de l'Agence et sur l'incidence de la COVID-19 sur les droits fondamentaux	9
3.1.1. Des sociétés équitables et égalitaires	9
3.1.2. Des sociétés justes, numériques et sûres	11
3.1.3. Migration, asile et frontières	12
3.1.4. Soutien des systèmes de protection des droits de l'homme	13
3.1.5. Communiquer sur les droits	14
3.1.6. Incidence de la COVID-19 sur les droits fondamentaux	14
<b>Partie IV : Perspectives de coopération en 2022</b>	<b>15</b>

# Partie I : Que souhaitons-nous accomplir et dans quels domaines ?

## 1.1. Introduction

La coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (l'agence ou FRA) et le Conseil de l'Europe (CdE) repose sur le règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux<sup>1</sup> et sur l'accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre les deux entités<sup>2</sup>. Cet accord entre l'UE et le CdE, adopté en 2008, établit un cadre général de coopération. Il vise à éviter les doubles emplois et à garantir la complémentarité et la valeur ajoutée des travaux de l'agence et du CdE.

La coopération entre l'Agence et le CdE n'a cessé, ces dernières années, d'aller dans le sens d'une amélioration de la coordination des activités et des synergies entre la FRA et le Secrétariat du CdE, l'Assemblée parlementaire, la Cour européenne des droits de l'homme et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Le présent document expose les principaux objectifs et méthodes de cette coopération. Il présente également des exemples concrets d'activités de coopération menées dans différents domaines entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la mi-octobre 2021.

## 1.2. Principaux objectifs

Dans le cadre de leur coopération, le CdE et l'agence poursuivent des objectifs et des priorités stratégiques communs ayant trait à la promotion et à la protection des droits de l'homme, sur la base de l'accord de coopération susmentionné.

La coopération est essentiellement axée sur :

- l'élaboration de projets communs dans des domaines de préoccupation commune ;
- l'instauration d'un dialogue avec des parties prenantes pour améliorer le respect des droits fondamentaux en Europe ;
- la coordination des activités de communication pour sensibiliser aux droits fondamentaux ;
- l'information réciproque sur les résultats des activités de chaque organisation ;
- l'échange de données et la consultation réciproque au niveau opérationnel.

---

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (JO L 53 du 22.2.2007, p. 1).

<sup>2</sup> Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe (ci-après l'« accord entre l'UE et le CdE ») (JO L 186 du 15.7.2008, p. 7).

## 1.3. Méthodes et analyse de la coopération

### 1.3.1. Mécanismes permanents de coopération

Les différents mécanismes prévus dans le règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux et dans l'accord entre l'UE et le CdE garantissent la complémentarité de l'agence et du CdE.

Par exemple, le CdE a nommé un membre indépendant appelé à siéger au conseil d'administration et au bureau exécutif de la FRA. Cette personne participe également, en tant que membre votant, à la sélection des membres du comité scientifique de la FRA.

En outre, un représentant du Secrétariat du CdE est présent en qualité d'observateur aux réunions du conseil d'administration de la FRA, ainsi qu'aux réunions régulières du comité de rédaction du rapport annuel du conseil d'administration (AREdit).

De plus, une fois par an, un haut représentant du CdE est invité à intervenir devant le conseil d'administration de la FRA. Ceci permet aux deux organisations de procéder à un échange de vues et au conseil d'administration de l'agence d'être pleinement informé des activités de premier plan prévues par le CdE.

Des échanges de vues périodiques entre le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres, la personnalité indépendante nommée au conseil d'administration et au bureau exécutif par le CdE et le directeur de la FRA contribuent également à l'efficacité de la coopération entre les deux organisations.

L'article 9 du règlement portant création de la FRA prévoit des consultations entre l'agence et le CdE lors de l'élaboration des programmes de travail annuels et du rapport annuel de l'agence sur les droits fondamentaux. Ainsi, les priorités, les activités et les conclusions du CdE sont dûment prises en considération dans les documents clés de la FRA en général et dans son rapport annuel (*Rapport sur les droits fondamentaux*) en particulier.

De plus, l'article 3 de l'accord entre l'UE et le CdE dispose que chaque entité désigne une personne de référence spécialement chargée des questions liées à leur coopération. Un échange régulier d'informations a lieu entre leurs personnes de référence.

En outre, les services des deux organisations contribuent aux travaux de l'autre partie à différents stades des activités et des projets. Enfin, les réunions interinstitutionnelles contribuent à renforcer la collaboration.

### 1.3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel

La coopération opérationnelle entre la FRA et le CdE est un processus quotidien constant. Elle prend diverses formes : consultations sur des projets et des activités donnés ; échange régulier de données et d'informations ; participation aux réunions préparatoires de projets ; projets et activités communs ; octroi à l'agence du statut d'observateur auprès de plusieurs comités intergouvernementaux et comités de suivi des droits de l'homme du CdE ; participation aux structures respectives de la société civile ; et complémentarité par des renvois mutuels aux travaux de chacun.

Les personnes de référence désignées par le CdE et l'agence sont régulièrement informées de ces activités de manière à pouvoir faciliter le processus et à en garantir la

continuité et la cohérence. Depuis 2019, une réunion bisannuelle a lieu entre les équipes de direction de la FRA et du CdE afin de renforcer encore la coopération et d'échanger des points de vue sur les priorités actuelles et futures respectives. En raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et compte tenu du Forum des droits fondamentaux 2021, il a été décidé de reporter la réunion bisannuelle à 2022.

L'agence coopère au niveau opérationnel avec des organes et des services concernés du CdE, dont le Secrétariat – Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit et Direction générale de la démocratie ; le Commissaire aux droits de l'homme ; l'Assemblée parlementaire ; le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH) ; le Comité européen des droits sociaux (CEDS) et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).

La FRA participe aux comités intergouvernementaux et aux groupes d'experts, tels que le comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et ses sous-structures, le Comité d'experts mixte CDMSI-CDADI sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS) et le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), ainsi que le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI), le Comité d'experts CDMSI pour la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG) et le comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF).

La FRA coopère avec le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), la Commission de Venise, le groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, le Comité de Lanzarote (sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels), le Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations et les réfugiés, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe.

La FRA s'appuie, dans ses travaux, sur les normes du CdE et tient dûment compte des arrêts de la CouEDH et de la manière dont ils sont exécutés, des décisions et des conclusions du Comité européen des droits sociaux, des rapports et des activités d'autres organes de suivi des droits de l'homme et comités intergouvernementaux du CdE ainsi que des rapports du Secrétaire général du CdE et du Commissaire aux droits de l'homme du CdE.

Les travaux de la FRA sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE génèrent de nombreuses références aux normes du CdE, ce qui renforce les normes dans le contexte de l'UE. Charterpedia, la base de données de la FRA sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union, contient également les références de la CouEDH à la Charte de l'Union.

La FRA gère une plateforme en ligne – le système d'information européen sur les droits fondamentaux (EFRIS)<sup>3</sup> – qui fournit des détails sur les engagements pris à l'égard des obligations internationales en matière de droits de l'homme et sur le respect des mécanismes de suivi du CdE et des Nations Unies. Le CdE participe au groupe consultatif de l'EFRIS.

À leur tour, les données et les conclusions de la FRA étayent les travaux du CdE. Par exemple, la jurisprudence de la CouEDH et du CEDS cite régulièrement les rapports de

---

<sup>3</sup> Le [système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux \(EFRIS\)](#) est disponible sur le site web de la FRA.

l'agence<sup>4</sup>. En 2021, les conclusions de la FRA<sup>5</sup> sur le droit à la participation politique des personnes handicapées ont été reprises dans les arrêts qui ont été rendus dans trois affaires importantes<sup>6</sup>. En outre, la CouEDH<sup>7</sup> fait référence aux rapports de la FRA sur la « Collecte périodique de données sur la situation migratoire dans l'UE »<sup>8</sup> et au rapport intitulé « Migration : principales préoccupations en matière de droits fondamentaux — Bulletin trimestriel 1 »<sup>9</sup> concernant l'arrêt de la Croatie.

La FRA a également soumis des conclusions et des informations pertinentes en réponse aux appels à contributions lancés par l'ECRI en vue de préparer ses travaux de suivi. Les rapports de l'ECRI font régulièrement référence aux publications et activités de la FRA<sup>10</sup>.

Des références à la FRA figurent également dans le rapport publié par la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe intitulé « Un appel de détresse pour les droits de l'homme – Des migrants de moins en moins protégés en Méditerranée »<sup>11</sup>. Le rapport évalue la mise en œuvre par les États membres de la recommandation de 2019 de la Commissaire sur le sauvetage des migrants en mer<sup>12</sup>. Il renvoie aux mises à jour de juin 2020<sup>13</sup> et de décembre 2020<sup>14</sup> de la FRA portant sur les navires d'ONG participant à des opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée et sur les enquêtes pénales à leur encontre.

De même, un rapport concernant la table ronde intitulée « Lutter contre le racisme et la discrimination raciale à l'égard des personnes d'ascendance africaine en Europe »<sup>15</sup>, organisée par le Bureau de la Commissaire, contient des références à l'enquête de la

<sup>4</sup> Voir, par exemple : CouEDH, [Strøbye et Rosenlind c. Danemark, réclamation \(requêtes n° 25802/18 et 27338/18\)](#), 2 février 2021 ; [Caamaño Valle c. Espagne \(requête n° 43564/17\)](#), 11 mai 2021 ; [Kurt c. Autriche \(requête n° 62903/15\)](#), 15 juin 2021.

<sup>5</sup> FRA (2014), [Le droit à la participation politique des personnes handicapées : indicateurs relatifs aux droits de l'homme](#) (*The right to political participation for persons with disabilities: human rights indicators*), FRA (2019), [Qui \(ne\) pourra \(pas\) voter aux élections du Parlement européen 2019 ? Évolutions du droit de vote des personnes privées de leur capacité juridique dans les États membres de l'UE](#) (*Who will (not) get to vote in the 2019 European Parliament elections? Developments in the right to vote of people deprived of legal capacity in EU Member States*), FRA (2014), [Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE](#).

<sup>6</sup> CouEDH, [Strøbye et Rosenlind c. Danemark, réclamation \(requêtes n° 25802/18 et 27338/18\)](#), 2 février 2021 ; [Caamaño Valle c. Espagne \(requête n° 43564/17\)](#), 11 mai 2021 ; [Kurt c. Autriche \(requête n° 62903/15\)](#), 15 juin 2021.

<sup>7</sup> CouEDH, [M.H. et autres c. Croatie \(requêtes n° 15670/18 and 43115/18\)](#), 18 novembre 2021

<sup>8</sup> La FRA a publié des mises à jour régulières sur l'immigration depuis 2015. Les mises à jour sont disponibles sur le [site](#) de l'agence.

<sup>9</sup> FRA (2019), [Migration : principales préoccupations en matière de droits fondamentaux / Bulletin trimestriel](#), Luxembourg : Bureau des Publications

<sup>10</sup> Voir ECRI (2021), [Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Croatie, Rapport annuel sur les activités de l'ECRI couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020](#).

<sup>11</sup> Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (2021), [Un appel de détresse pour les droits de l'homme – Des migrants de moins en moins protégés en Méditerranée](#), mars 2021.

<sup>12</sup> Conseil de l'Europe (2019), [Sauver des vies. Protéger les droits. Combler le manque de protection des réfugiés et des migrants en Méditerranée](#), juin 2019.

<sup>13</sup> FRA (2020), [Navires d'ONG participant à des opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée et enquêtes pénales à leur encontre – Mise à jour juin 2020](#) (*June 2020 update - NGO ships involved in search and rescue in the Mediterranean and legal proceedings against them*), Luxembourg : Office des publications.

<sup>14</sup> FRA (2020), [Navires d'ONG participant à des opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée et enquêtes pénales à leur encontre – Mise à jour décembre 2020](#) (*December 2020 update - NGO ships involved in search and rescue in the Mediterranean and legal proceedings against them*), Luxembourg : Office des publications.

<sup>15</sup> Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (2021), [Lutter contre le racisme et la discrimination raciale à l'égard des personnes d'ascendance africaine en Europe](#).

FRA intitulée « Être noir dans l'UE »<sup>16</sup> et à la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II)<sup>17</sup>.

Dans ses rapports thématiques, l'ancien Comité d'experts ad hoc sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) renvoyait aux rapports de la FRA, tels que l'enquête sur les Roms, le cadre d'indicateurs élaboré par le groupe de travail sur l'intégration des Roms, facilité par la FRA, et les rapports thématiques de la FRA sur les Roms relatifs à l'éducation, au logement et au genre<sup>18</sup>.

Ces renvois contribuent à la diffusion, sur une base réciproque, des résultats des activités respectives du CdE et de la FRA. La consultation et le retour d'informations ainsi que la participation à des réunions et à des manifestations font désormais partie intégrante des méthodes de travail des deux organisations.

## Partie II : Coopération interinstitutionnelle et réglementaire en 2021

### 2.1. Coopération institutionnelle et réglementaire

La personnalité indépendante désignée par le CdE, Philippe Boillat, a participé aux réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif de la FRA. Il est également membre du comité de rédaction du rapport annuel de la FRA (AREdit) et a participé au groupe de travail du conseil sur le cadre pluriannuel de la FRA. En outre, le représentant du secrétariat du CdE a participé à toutes les réunions du conseil d'administration de la FRA en qualité d'observateur.

Le directeur de la FRA s'est adressé au groupe de rapporteurs du comité des ministres sur les relations extérieures (GR-EXT) le 21 septembre 2021. L'intervention s'est concentrée sur la coopération entre la FRA et le CdE, ainsi que sur la coopération sur les manuels conjoints et dans des domaines thématiques clés tels que la migration, l'intelligence artificielle (IA) et les droits sociaux.

En juin, le directeur de la FRA a rencontré la secrétaire générale du Conseil de l'Europe. En septembre, il a rencontré le président de la CouEDH, le président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le directeur général de la DG I « Droits de l'homme et état de droit » et le directeur de la DG II sur la lutte contre la discrimination, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, ainsi que les chefs des missions de l'UE auprès du CdE et le chef de la délégation de l'UE auprès du CdE.

Le contractant externe chargé d'une étude sur l'examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA a consulté le CdE<sup>19</sup>. L'Agence a également consulté directement le CdE sur le document de programmation 2022-2024 de la FRA. Grâce à

<sup>16</sup> FRA (2018), [Être noir dans l'UE](#), Luxembourg : Office des publications.

<sup>17</sup> FRA (2017), [Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination – principaux résultats](#) (*Second European Union Minorities and Discrimination Survey - Main results*), Luxembourg : Office des publications.

<sup>18</sup> Pour plus d'informations, voir la page web du Conseil de l'Europe sur la [Commission européenne contre le racisme et l'intolérance \(ECRI\)](#). Les rapports de la FRA sont également disponibles sur le [site web](#) de la FRA.

<sup>19</sup> Voir [Stratégie de la FRA 2018-2022](#).

ces consultations, le CdE apporte une contribution précieuse au cycle de programmation de la FRA, créant des synergies programmatiques entre les deux organisations.

## 2.2. Coopération entre la FRA et le CdE sur les manuels

Les manuels élaborés conjointement par le CdE, la CouEDH et la FRA sont le produit d'une coopération fructueuse et de la complémentarité entre la FRA et le CdE.

Les manuels couvrent des domaines divers et cruciaux, notamment la protection des données ; l'asile, les frontières et l'immigration ; le droit de la non-discrimination ; les droits de l'enfant ; et l'accès à la justice. Ils examinent le droit européen pertinent promulgué tant par l'UE que le CdE, y compris la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE et de la Cour européenne des droits de l'homme. Les manuels sont conçus pour les praticiens du droit et fournissent un guide accessible aux différentes normes européennes dans le domaine en cause. En 2022, il est prévu de publier une mise à jour du manuel de *droit européen en matière de droits de l'enfant* et de commencer à rédiger le manuel sur le *droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux*.

De nombreuses parties prenantes ont exprimé une grande satisfaction à l'égard des manuels. Les statistiques sur les téléchargements à partir du site web de la FRA et la diffusion par l'Office des publications de l'UE témoignent de leur intérêt.

Par exemple, en 2021, 31 911 exemplaires du *manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration* ont été téléchargés (en plusieurs langues). Le *manuel de droit européen en matière de protection des données* a été téléchargé 11 845 fois ; le *manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant* a été téléchargé 11 062 fois ; le *manuel de droit européen en matière d'accès à la justice* a été téléchargé 13 785 fois ; et le *manuel sur le droit en matière de non-discrimination* a été téléchargé 33 614 fois.

En outre, l'Office des publications de l'UE a diffusé 3 137 exemplaires papier du manuel en matière d'asile, de frontières et d'immigration, dans différentes langues. Il a également diffusé 945 exemplaires du manuel sur la protection des données, 168 exemplaires du manuel sur les droits de l'enfant, 106 exemplaires du manuel sur l'accès à la justice et 335 exemplaires du manuel sur le droit en matière de non-discrimination.

Parmi les évolutions notables concernant les manuels en 2021 figurent ce qui suit :

*Nouvelle version linguistique de la version actualisée du manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration*

En 2021, la version 2020 du manuel<sup>20</sup> a été publiée en espagnol. La version actualisée est également disponible en allemand, en anglais, en français et en italien. Elle fournit un guide accessible et complet aux différentes normes juridiques européennes en matière d'asile, de frontières et d'immigration, qui découlent à la fois de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

*Nouvelle version linguistique du manuel sur le droit en matière de non-discrimination, 2018*

<sup>20</sup> FRA et CouEDH (2020), [Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration – Édition 2020](#), Luxembourg : Office des publications.

En 2021, l'édition 2018 du manuel<sup>21</sup> a été publiée en grec et en slovène. Ce manuel examine le droit européen en matière de non-discrimination découlant du droit de l'Union et de la Convention européenne des droits de l'homme et met en évidence les différences entre les deux. Il est déjà disponible en allemand, anglais, bulgare, croate, espagnol, finnois, français, hongrois, italien, néerlandais, polonais et tchèque.

*Nouvelles versions linguistiques de la version actualisée du manuel de droit européen en matière de protection des données*

En 2021, l'édition 2018 du manuel<sup>22</sup> a été mise à disposition en ligne en finnois, en néerlandais et en slovaque. Des exemplaires peuvent également être commandés en allemand, anglais, bulgare, croate, espagnol, estonien, français, grec, hongrois, italien, polonais et roumain. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a ajouté une version arabe et géorgienne. Le présent manuel est conçu de façon à permettre aux praticiens du droit qui ne sont pas spécialisés dans la protection des données de se familiariser avec ce nouveau domaine du droit.

*Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant<sup>23</sup>*

Le processus de mise à jour du manuel est en cours, sa publication étant prévue en avril 2022, à la suite de la consultation et de la révision par des collègues de la FRA, de la Cour européenne des droits de l'homme et de la division des droits des enfants du CdE, en coordination avec le service de la Charte sociale européenne. Ce manuel vise à illustrer la manière dont la législation et la jurisprudence européennes tiennent compte des intérêts et des besoins spécifiques des enfants, les protègent et en font la promotion.

*Manuel sur la législation européenne relative à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux*

La troisième réunion d'experts visant à appuyer la préparation du manuel s'est tenue en ligne les 6 et 7 décembre 2021. Le manuel mettra en lumière les enjeux fondamentaux des enquêtes sur la cybercriminalité et proposera des bonnes pratiques pour garantir le respect des droits fondamentaux. Le manuel sera rédigé en 2022, en tenant compte de l'adoption prévue du second protocole additionnel à la Convention de Budapest et de l'évolution des dossiers législatifs en cours dans l'UE.

### 2.3. Coopération entre la FRA et le CdE portant sur le système d'information européen sur les droits fondamentaux

En juin 2021, le directeur de la FRA et la secrétaire générale du CdE ont signé un échange de lettres en vue d'une coopération portant sur le système d'information européen sur les droits fondamentaux (EFRIS).

Grâce à l'EFRIS, les mécanismes du CdE et les conclusions de ses instances de contrôle sont facilement accessibles et bénéficient d'une plus grande visibilité dans le contexte de l'UE. Par exemple, l'EFRIS guide les utilisateurs des bases de données du CdE

<sup>21</sup> FRA et CouEDH (2018), [Manuel de droit européen en matière de non-discrimination – édition 2018](#), Luxembourg : Office des publications.

<sup>22</sup> FRA et CouEDH (2018), [Manuel de droit européen en matière de non-discrimination – édition 2018](#), Luxembourg : Office des publications.

<sup>23</sup> FRA et CouEDH (2015), [Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant](#), Luxembourg : Office des publications.

(HUDOC) pour les mécanismes respectifs et rappelle les différents mécanismes existants. Il contribue ainsi à améliorer l'utilisation des résultats du contrôle et du référencement, par le Conseil de l'Europe, des conclusions pertinentes formulées par les responsables politiques et les législateurs de l'UE.

L'EFRIS a été consulté comme l'une des sources de la Commission européenne dans le cadre de son rapport annuel sur l'état de droit. Il a été présenté au Parlement européen, ainsi qu'au groupe de travail sur les droits fondamentaux au sein du Conseil de l'UE. À ce jour, l'EFRIS rassemble la CouEDH, le CEDS, le CPT, l'ECRI et le Groupe d'États contre la corruption (GRECO). Ils devraient être rejoints, d'ici la fin de l'année, par le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCMN). Le suivi de la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (service d'exécution) devrait également avoir lieu à la fin de l'année 2021.

## 2.4. Forum des droits fondamentaux 2021

Le Conseil de l'Europe a apporté une contribution significative au Forum des droits fondamentaux 2021, tant en participant à son groupe consultatif qu'à travers son pôle de Strasbourg et à Vienne même. La secrétaire générale du Conseil de l'Europe a participé à un panel de haut niveau, le commissaire aux droits de l'homme est intervenu au moyen d'une vidéo, et le directeur général des droits de l'homme et de l'état de droit ainsi que le président de la conférence des OING ont participé au Forum. Depuis le pôle de Strasbourg, le CdE a dirigé l'organisation de sept événements.

## Partie III : Coopération opérationnelle en 2021

### 3.1. Faits marquants – Coopération dans les cinq domaines thématiques du programme de l'Agence et sur l'incidence de la COVID-19 sur les droits fondamentaux

#### 3.1.1. Des sociétés équitables et égalitaires

Les thèmes de la coopération entre la FRA et le CdE dans ce domaine vont du racisme et de la non-discrimination, y compris la lutte contre les discours et les crimes de haine, aux droits des personnes handicapées et aux droits de l'enfant, en passant par la promotion des droits sociaux et économiques. La FRA a été invitée à contribuer aux travaux du comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)<sup>24</sup> et du comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) du CdE. En outre, la FRA a présenté ses conclusions lors d'une réunion de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) du CdE.

La coopération entre l'ECRI et la FRA s'est poursuivie en 2021. L'ECRI a poursuivi ses contributions à la préparation du rapport annuel de la FRA et celle-ci a contribué à la préparation des rapports nationaux de l'ECRI. La FRA et l'ECRI ont encore renforcé leur coopération en matière de lutte contre le racisme et la discrimination et de promotion de la diversité et de l'inclusion. L'ECRI a participé et contribué au groupe de travail dirigé par la FRA sur l'enregistrement des crimes de haine, la collecte de données et l'établissement de rapports (2019-2021) dans le contexte du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. De même, les deux organisations ont appuyé les travaux de la coordinatrice antiracisme de l'UE récemment nommée dans le cadre de la préparation de lignes directrices sur les plans d'action nationaux contre le racisme.

La coopération positive entre la FRA et l'ECRI a également été illustrée par la participation du directeur de la FRA à une réunion virtuelle organisée par le bureau de l'ECRI, au cours de laquelle ils ont échangé leurs points de vue sur les effets de la pandémie de COVID-19 et des mesures gouvernementales connexes sur les groupes vulnérables, sur les questions relatives aux personnes LGBTI et sur l'antisémitisme et l'islamophobie. En outre, la FRA et l'ECRI ont publié une déclaration conjointe, avec d'autres OIG, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Par ailleurs, l'ECRI a consulté la FRA pour la révision des recommandations de politique générale n° 5 et n° 9 sur la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination anti-musulmans ainsi que l'antisémitisme.

En ce qui concerne les droits sociaux et économiques, la FRA participe à la plateforme sur les droits sociaux et économiques, qui est organisée conjointement par la FRA, le Conseil de l'Europe, Equinet et le REINDH, et qui a accueilli une session du Forum des droits fondamentaux 2021. La FRA a participé à la réunion en ligne de la plateforme sur

<sup>24</sup> Par exemple, le projet d'étude du CDADI sur la participation politique active des jeunes issus des minorités nationales et le projet de recommandation du comité des ministres (CM) sur les politiques et la gouvernance à plusieurs niveaux pour l'intégration interculturelle du groupe de travail du CDADI sur l'intégration interculturelle (GT-ADI-INT)/Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national, préparé par le groupe de travail du CDADI sur la stratégie d'intégration interculturelle au niveau national (GT-ADI-INT) et adopté par le CDADI le 17 juin 2021.

la lutte contre l'âgisme et la promotion de la citoyenneté sociale des personnes âgées<sup>25</sup>. En outre, le directeur de la FRA a pris la parole à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Charte sociale européenne.

En ce qui concerne les droits des personnes LGBTI, la FRA a participé à des réunions régulières des points focaux gouvernementaux LGBTI, coordonnées par l'unité SOGI du CdE. L'exposé des motifs accompagnant la résolution et une recommandation sur la protection des personnes LGBTI dans le contexte de la montée des discours de haine et de la discrimination à leur égard adoptées par le congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ont également fait référence à l'enquête sur les personnes LGBTI de la FRA<sup>26</sup>. Les résultats de l'enquête ont été présentés lors du séminaire annuel de l'ECRI en octobre, qui visait à l'union des forces pour promouvoir et protéger les droits de l'homme des personnes LGBTI, alimentant ainsi la recommandation de politique générale de l'ECRI sur les questions LGBTI.

Concernant les droits des personnes handicapées, la FRA a évoqué les résultats de ses recherches sur la vie en communauté pour les personnes handicapées<sup>27</sup> lors d'une audition de la commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable de l'assemblée parlementaire du CdE. Cette audition s'est déroulée dans le cadre de la préparation par le CdE d'un nouveau rapport sur la désinstitutionnalisation des personnes handicapées.

#### *Droits de l'enfant*

Les droits de l'enfant sont restés un thème clé de la coordination et de la coopération, notamment en raison des effets perturbateurs de la COVID-19 sur la vie des enfants. Pour la troisième année consécutive, la FRA a participé à une réunion de partenariat avec la coordinatrice pour les droits de l'enfant de la Commission européenne et la coordinatrice des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe. L'accent a été mis sur la future stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (2021-2024), sur la garantie pour l'enfance de l'UE, ainsi que sur l'élaboration en cours de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2022-2027).

La FRA continue également de contribuer et d'apporter son soutien aux travaux du comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et du comité de Lanzarote. En mai 2021, le comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a tenu une session virtuelle consacrée aux stratégies de l'UE et du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant. La FRA a présenté une mise à jour de ses travaux les plus récents sur les droits de l'enfant et ses contributions potentielles à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE.

Elle a également fourni une contribution écrite sur le projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant.

En octobre 2021, la FRA a soumis une contribution écrite au comité de Lanzarote dans le cadre de la procédure de conformité liée au suivi par les parties des recommandations spécifiques du rapport spécial du comité sur la « *Protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels* ».

En octobre, elle a participé à la première conférence de haut niveau d'un projet conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe visant à renforcer la participation des enfants en

<sup>25</sup> FRA et Conseil de l'Europe (2021), [Contre l'âgisme et pour une citoyenneté sociale active des personnes âgées](#).

<sup>26</sup> Le congrès des pouvoirs locaux et régionaux (2021), [La protection des personnes LGBTI dans le contexte de la montée des discours de haine et de la discrimination à leur égard : le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux et régionaux](#), 25 janvier 2021.

<sup>27</sup> FRA (2020), [De la vie en institutions à la vie en communauté pour les personnes handicapées : perspectives de terrain](#), Luxembourg : Office des publications.

Europe. Elle a insisté sur les efforts conjoints pour progresser vers l'objectif d'une participation significative des enfants.

La FRA et le Conseil de l'Europe sont occupés à mettre à jour le *manual de droit européen en matière de droits de l'enfant*, dont la publication est prévue pour avril 2022.

### 3.1.2. Des sociétés justes, numériques et sûres

La coopération sur le thème de l'intelligence artificielle (IA) a été très fructueuse au cours de la période considérée.

La FRA a participé aux travaux du comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) du CdE, en particulier à ceux de son groupe d'élaboration des politiques (PDG). Au cours de la dernière session plénière du CAHAI, la FRA a eu l'occasion de présenter une mise à jour de ses travaux sur l'IA.

Elle a également fait part de ses éléments concrets et de ses conclusions dans le domaine de l'intelligence artificielle, des victimes de la criminalité et de la non-discrimination, afin d'éclairer les travaux du comité d'experts pour la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS). Par ailleurs, la FRA a rejoint le comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG).

Le directeur de la FRA a pris la parole lors d'une réunion d'un panel de haut niveau, à l'occasion de l'événement virtuel « Les droits de l'homme à l'ère de l'IA - L'Europe, normalisatrice internationale dans le domaine de l'intelligence artificielle », organisé par la Présidence allemande du comité des ministres du Conseil de l'Europe ; et lors de la conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information du CdE « Intelligence artificielle – une politique intelligente : défis et opportunités pour les médias et la démocratie » organisée par le CdE.

Le directeur de la FRA a également été invité à s'exprimer lors de la conférence intitulée « Les défis actuels et futurs des politiques coordonnées en matière de réglementation de l'IA », coorganisée avec la Présidence hongroise du Conseil de l'Europe le 26 octobre 2021. Il a prononcé un discours d'ouverture à l'occasion d'une table ronde au moyen d'une vidéo préenregistrée.

Une coopération étroite et divers échanges ont également eu lieu sur des sujets tels que la violence contre les femmes et la violence domestique, la protection des données, les entreprises et les droits de l'homme, la cybercriminalité et les droits des victimes. Par exemple, la FRA a présenté les conclusions du rapport « Crime, safety and victims' rights » (Criminalité, sécurité et droits des victimes)<sup>28</sup>, basé sur les données de son enquête sur les droits fondamentaux.

La FRA a également participé aux réunions régulières de la Globalpolicy.ai, une plateforme informelle d'organisations internationales travaillant sur l'IA. Cette plateforme est administrée par l'OCDE et rassemble l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, la FRA, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. Le groupe a publié un site web, globalpolicy.ai, qui présente les travaux de chacune des organisations.

<sup>28</sup> FRA (2021), [Crime, safety and victims' rights](#), Luxembourg : Office des publications.

### 3.1.3. Migration, asile et frontières

La coopération entre le CdE et la FRA sur les problématiques touchant les droits de l'homme liées à la migration, à l'asile et aux frontières a porté sur différents thèmes et projets.

Dans le prolongement de la précédente note conjointe intitulée « *Droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants aux frontières européennes* »<sup>29</sup>, le CdE et la FRA ont publié une nouvelle note conjointe intitulée « *Normes européennes sur les voies de recours, les mécanismes de plainte et les enquêtes effectives aux frontières* »<sup>30</sup>. Cette note présente les normes relatives aux droits de l'homme, issues à la fois de la Convention européenne des droits de l'homme et du droit de l'Union, applicables aux frontières européennes. Elle fournit des informations détaillées sur les recours effectifs en cas de violation des droits de l'homme aux frontières, les mécanismes de plainte et l'obligation de mener des enquêtes sur les violations présumées.

Divers rapports du CdE font également référence aux conclusions de la FRA dans le domaine de la migration. Tant le rapport susmentionné du Commissaire aux droits de l'homme intitulé « *Un appel de détresse pour les droits de l'homme. Des migrants de moins en moins protégés en Méditerranée* »<sup>31</sup> que le rapport annuel 2021 de la secrétaire générale du CdE<sup>32</sup> sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit font référence à la note conjointe du CdE et de la FRA sur les *droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants aux frontières européennes*<sup>33</sup>.

Parmi les autres initiatives conjointes entre la FRA et le CdE figure la coopération au lancement en ligne du cours HELP « *Asile et droits de l'homme* », dans lequel la FRA a présenté ses travaux et ses ressources dans le domaine de l'asile et de la migration. La FRA a également présenté ses travaux dans ce domaine lors d'une audition sur la traite des êtres humains organisée par la sous-commission sur le trafic de migrants et la traite des êtres humains de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. L'audition en ligne visait à informer le sous-comité des résultats pertinents afin de lui permettre de définir les actions futures appropriées.

En outre, la FRA a continué à participer et à apporter sa contribution au comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG), en vue de l'élaboration d'une recommandation sur les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. La FRA a également contribué au comité de rédaction sur la traite à des fins d'exploitation par le travail (DH-TET) et a fourni des commentaires sur le projet de recommandation du comité des ministres aux États membres relatif aux principes et directives en matière de droits de l'homme sur l'évaluation de l'âge des enfants dans le contexte des migrations, actuellement en cours d'élaboration par le CDENF.

Des consultations informelles et régulières sur diverses questions d'intérêt commun liées aux migrations se sont poursuivies sous la coordination du bureau du représentant

<sup>29</sup> FRA (2020), [Droits fondamentaux des réfugiés et des migrants aux frontières européennes](#), Luxembourg : Office des publications.

<sup>30</sup> Conseil de l'Europe et FRA (2021), [Normes européennes sur les voies de recours, les mécanismes de plainte et les enquêtes effectives aux frontières](#).

<sup>31</sup> Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (2021), [Un appel de détresse pour les droits de l'homme Des migrants de moins en moins protégés en Méditerranée](#)

<sup>32</sup> Conseil de l'Europe (2021), [Rapport de la secrétaire générale du Conseil de l'Europe sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit : Un renouveau démocratique pour l'Europe.](#)

<sup>33</sup> FRA (2020), [Droits fondamentaux des réfugiés et des migrants aux frontières européennes](#), Luxembourg : Office des publications.

spécial du secrétaire général pour les migrations et les réfugiés, avec la participation de multiples divisions et entités au sein de la structure du CdE ayant un mandat lié aux migrations. Enfin, la division des organes indépendants des droits de l'homme du CdE a contribué au rapport sur les droits fondamentaux de la FRA concernant le chapitre sur l'asile, les visas, la migration, les frontières et l'intégration.

La FRA a également formulé des commentaires et fourni des références pour la compilation des normes les plus importantes du Conseil de l'Europe relatives au pacte de l'UE sur la migration et l'asile.

### 3.1.4. Soutien des systèmes de protection des droits de l'homme

La FRA et le Conseil de l'Europe ont maintenu une ample coopération en 2020 en ce qui concerne leur soutien conjoint des systèmes et des institutions de droits de l'homme.

La coopération étroite entre la FRA et le CdE permet également d'améliorer la coordination dans des domaines tels que l'espace civique et les institutions nationales de défense des droits de l'homme.

En avril 2021, la FRA a participé aux discussions du Conseil de l'Europe sur le rôle central que jouent les institutions nationales des droits de l'homme dans la promotion et la protection des droits de l'homme en Europe, en se concentrant sur la récente [« Recommandation sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes »](#)<sup>34</sup> du comité des ministres. La réunion de haut niveau a été organisée par le [réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme](#) (REINDH) en collaboration avec la Présidence allemande du comité des ministres du Conseil de l'Europe.

La FRA a continué à dialoguer avec le Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme au niveau local. Elle a diffusé le projet de cadre pour les cités des droits de l'homme au programme « Cités interculturelles » (ICC) du Conseil de l'Europe pour commentaires. Elle a veillé à ce que les travaux du CdE sur les droits de l'homme au niveau local soient pris en compte dans le document-cadre. La coopération avec le Conseil de l'Europe dans ce domaine important se poursuivra également après le lancement du cadre lors du Forum des droits fondamentaux de la FRA, et comprendra un suivi de la communication et de la diffusion du cadre auprès des villes en Europe.

Parmi les autres exemples spécifiques de coopération en 2021 sur des thèmes pertinents figure l'effort commun en matière d'espace civique. La FRA et le CdE ont également continué de coopérer sur le sujet des défenseurs des droits de l'homme, notamment par l'intermédiaire du groupe de contact de l'OIG sur les défenseurs des droits de l'homme. Les experts de la FRA qui coordonnent la plateforme des droits fondamentaux de la FRA sont en contact régulier avec la conférence des OING.

La FRA continue également de coopérer avec le programme HELP du CdE de différentes manières. Il s'agit notamment de contribuer à la mise à jour de ses cours en ligne et de faire participer ses experts aux formations et au lancement de HELP, qui contiennent régulièrement des publications de la FRA et des outils de renforcement des capacités.

---

<sup>34</sup> Conseil de l'Europe (2021), [Recommandation sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes](#), 31 mars 2021.

### 3.1.5. Communiquer sur les droits

La FRA et le Conseil de l'Europe ont continué de renforcer leur coopération sur le thème de la communication sur les droits de l'homme en 2021.

Le Conseil de l'Europe est activement impliqué dans le *groupe C-9 des communicateurs en chef des organisations internationales*<sup>35</sup>. Le Conseil de l'Europe y participe par l'intermédiaire de représentants du secrétariat, du bureau du commissaire aux droits de l'homme et de l'ECRI. Ces responsables en chef de la communication ont poursuivi leurs réunions régulières afin de renforcer la communication sur les questions relatives aux droits de l'homme. Le groupe a conjointement travaillé sur la version « actualisée » des *10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme*, afin de rendre compte des évolutions, des recherches et des expériences concernant la théorie et la pratique de la communication. Cette version a été lancée lors du Forum des droits fondamentaux 2021, au cours duquel la « communication sur les droits » a occupé une place importante, notamment grâce à l'accueil par le Conseil de l'Europe d'une « plateforme » en direct de Strasbourg.

D'autres effets de la coopération avec le Conseil de l'Europe sur le projet des 10 clés se confirmeront en 2022, avec la production de « tutoriels » sur la manière dont les 10 clés peuvent être utilisées par les communicateurs sur les droits de l'homme. Le groupe C-9 bénéficiera de la vaste expérience et des connaissances du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la production de tels outils audiovisuels. Les tutoriels et un outil d'apprentissage en ligne (à élaborer par la FRA) augmenteront considérablement la portée et les retombées des 10 clés.

La réunion annuelle 2021 du réseau des communicateurs sur les droits de l'homme, dont le Conseil de l'Europe fait également partie, a porté sur la désinformation. Le sujet s'est révélé très pertinent pour les professionnels de la communication dans le domaine des droits de l'homme, qui doivent transmettre leurs messages relatifs aux droits de l'homme dans un environnement complexe et difficile. Les participants ont discuté des questions clés entourant la désinformation et ont recensé les outils et stratégies appliqués pour y faire face avec succès. Le réseau continuera de se concentrer sur la communication stratégique sur les droits de l'homme et vise à recenser les possibilités d'activités de communication conjointes. L'effectif du groupe est passé à 430 membres en octobre 2021.

### 3.1.6. Incidence de la COVID-19 sur les droits fondamentaux

La FRA et le CdE ont coopéré de plusieurs manières pour mettre en évidence et rendre compte de l'incidence de la COVID-19 sur les droits fondamentaux.

La FRA a communiqué au CdE son bulletin sur le déploiement de la vaccination et l'égalité d'accès dans l'UE dans le contexte de la pandémie de COVID-19<sup>36</sup>, ainsi que son *rapport sur les droits fondamentaux 2021*,<sup>37</sup> dont le chapitre central porte sur

<sup>35</sup> Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Conseil de l'Europe (secrétariat, commission européenne contre le racisme et l'intolérance et commissaire aux droits de l'homme) ; bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ; Equinet ; ENNHRI ; et direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne.

<sup>36</sup> FRA (2021), *Coronavirus pandemic in the EU - Fundamental Rights Implications : Vaccine rollout and equality of access in the EU - Bulletin 7 (Déploiement de la vaccination et égalité d'accès dans l'UE - Bulletin 7)*, Luxembourg: Office des publications.

<sup>37</sup> FRA (2021), *Rapport sur les droits fondamentaux 2021*, Luxembourg : Office des publications.

l'incidence de la pandémie sur les droits fondamentaux dans les 27 États membres de l'UE tout au long de l'année 2020 Le CdE a apporté sa contribution au chapitre central du rapport 2022 de la FRA sur les droits fondamentaux, qui portera sur les droits sociaux.

Dans le même temps, le CdE a partagé avec la FRA ses rapports et déclarations concernant l'incidence de la COVID-19 sur les droits de l'homme. Par exemple, le rapport annuel sur les activités de l'ECRI<sup>38</sup>, qui fait de multiples références à sa coopération avec la FRA, traite de l'impact de la COVID-19 sur les groupes vulnérables, en particulier les migrants et les Roms. Il examine également les risques que les outils d'IA, auxquels les gouvernements ont eu recours pour faire face à la pandémie, posent du point de vue de la discrimination.

## Partie IV : Perspectives de coopération en 2022

La FRA et le CdE poursuivront leur coopération institutionnelle constante en 2022.

En ce qui concerne les manuels, la FRA et le CdE, y compris la CouEDH, continueront à se réunir au niveau des experts afin de déterminer de nouvelles thématiques pour les futurs manuels communs. En 2022, la mise à jour du manuel sur les droits de l'enfant sera lancée, et la rédaction du manuel sur le droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux sera entamée. La FRA, le CdE et la CouEDH examineront également la production de nouvelles versions linguistiques des manuels existants.

En ce qui concerne l'EFRIS, la FRA et le CdE poursuivront l'élaboration de l'outil, en commençant par ajouter des informations sur le GREVIO, le GRETA, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCMN), et en assurant le suivi de la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (le service de l'exécution).

La FRA continuera également à participer aux comités intergouvernementaux et aux groupes d'experts.

La coopération thématique entre la FRA et le CdE se poursuivra dans de nombreux domaines. Ces domaines incluent, mais vont également au-delà de ce qui suit : lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance ; égalité et non-discrimination, y compris la lutte contre les discours et crimes de haine ; asile et migration ; société de l'information, protection des données et intelligence artificielle ; droits sociaux ; droits de l'enfant ; Roms et Travellers ; droits des personnes LGBTI ; institutions nationales de défense des droits de l'homme ; espace civique ; INDH et plans d'action nationaux en faveur des droits de l'homme ; espace dévolu à la société civile ; droits de l'homme au niveau local ; le programme HELP ; objectifs de développement durable (ODD) ; et communication sur les droits de l'homme.

---

<sup>38</sup> ECRI (2021), [Rapport annuel sur les activités de l'ECRI 2021 couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020](#), mars 2021.